

Date d'édition/ Date de révision : 11/05/2025
Date de publication précédente : 03/25/2021
Version : 0.0



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

YaraVita Agripotash

Rubrique 1. Identification

Identificateur de produit : YaraVita Agripotash
Type de produit : Liquide
Code du produit : PYP06M
Utilisations
Domaine d'application : Applications professionnelles
Utilisations : Fertilisants.

Fournisseur

Données relatives au fournisseur : Yara Canada Inc.

Adresse

Rue : 1874 Scarth Street
Numéro : Ste 1800
Code postal : S4P 4B3
Ville : Regina
Pays : Canada

Téléphone : +1 306 525 7600
N° fax : +1 306 525 2942
Adresse courriel de la personne responsable de cette FDS : yna-hesq@yara.com

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (indiquer les heures de service) : US: Chemtrec 24-hours Emergency Response: 1-800-424-9300
Canada: 24 Hour Emergency service, CHEMTREC 1-800-424-9300

Organisme consultatif/centre antipoison national

Nom : Poisons and Drug Information Service
Téléphone : +1 403 944 1414, (800) 332 1414 (Alberta only)

Section 2. Identification des dangers

Classement de la substance ou du mélange : MATIÈRES CORROSIVES POUR LES MÉTAUX - Catégorie 1
CORROSION CUTANÉE - Catégorie 1
LÉSIONS OCULAIRES GRAVES - Catégorie 1

TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION - Catégorie 1B
 TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES -
 EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) -
 Catégorie 3
 TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES -
 EXPOSITIONS RÉPÉTÉES (voies respiratoires) - Catégorie 2

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H360	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (voies respiratoires)

Conseils de prudence

Prévention	:	P280	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
		P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
Intervention	:	P260	Ne pas respirer les gaz ou vapeurs.
		P314	Obtenez des soins médicaux si vous vous sentez mal.
		P305	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:
		P351	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
		P338	Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
	:	P303	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):
		P361	Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.
		P353	Rincer la peau avec de l'eau.
		P234	Conservé uniquement dans l'emballage d'origine.

Autres informations : Aucun.

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Substance/préparation : Mélange

Nom des ingrédients	Synonymes	% (p/p)	Numéro CAS
Carbonate de potassium	carbonate de potassium Carbonate de potassium	>= 35 - < 45	584-08-7
Pyrophosphate de tétrapotassium	pyrophosphate de tétrapotassium phosphore (total) Pyrophosphate de tétrapotassium	>= 10 - < 12.5	7320-34-5
Éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium	EDTA tétrasodique	>= 1 - < 2	64-02-8
Acide borique	acide borique	>= 0.3 - < 1	10043-35-3

Les plages de concentration indiquées ci-dessus pour les ingrédients dangereux sont des plages prescrites. Les concentrations réelles ou les plages de concentration réelles sont retenues en tant que secret industriel.

Le produit ne contient aucun autre ingrédient exigeant une déclaration dans cette section, selon les connaissances actuelles du fournisseur et les concentrations de classification en vigueur.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Remarque : Ce produit contient du bore (voir les sections 7 et 11).

Section 4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

- Contact avec les yeux** : Rincer les yeux IMMÉDIATEMENT à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Consulter un médecin immédiatement. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin.
- Inhalation** : Éviter d'inhaler les vapeurs, les embruns ou le brouillard. En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. Consulter un médecin immédiatement. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Si respirer est difficile, donner de l'oxygène.
- Contact avec la peau** : En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en enlevant les vêtements et les chaussures contaminés. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin immédiatement. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin.
- Ingestion** : Laver la bouche avec de l'eau. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Obtenez des soins médicaux si vous vous sentez mal.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Provoque de graves lésions des yeux.
- Inhalation** : Peut irriter les voies respiratoires.

- Contact avec la peau** : Provoque de graves brûlures.
Ingestion : Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.

Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur, larmolement, rougeur
Inhalation : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation des voies respiratoires, toux
Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur ou irritation, la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître
Ingestion : Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

- Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
Traitements particuliers : Pas de traitement particulier.
Protection des sauveteurs : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

Voir Information toxicologique (section 11)

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction

- Agents extincteurs appropriés** : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.
Agents extincteurs inappropriés : Non identifié.
Dangers spécifiques du produit : Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater.
Produit de décomposition thermique dangereux : Éviter de respirer les poussières, les vapeurs ou les fumées dégagées par la combustion des produits. En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement.
Mesures spéciales de protection pour les pompiers : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.
Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.
Remarque : Non explosif.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

- Pour le personnel non affecté aux urgences** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
- Intervenants en cas d'urgence** : Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».
- Précautions environnementales** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

- Petit déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.
- Grand déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

Section 7. Manutention et stockage**Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention**

N'est pas prévu pour la consommation humaine ou animale.

- Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié

(voir Section 8). Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. À titre préventif, évitez le plus possible d'exposer les femmes enceintes, les enfants et les travailleurs en âge de procréation à ce produit. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir à l'écart des acides. Les contenants (ou récipients) vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce contenant (ou récipient). Les déversements doivent être nettoyés rapidement pour éviter des dommages aux matériaux environnants.

Conseils sur l'hygiène générale au travail

- : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistante à la corrosion. Garder sous clef. Séparer des acides. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des contenants (ou récipients) non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Les installations d'entrepôts doivent être équipées de digues de sécurité afin de prévenir la pollution du sol et de l'eau en cas de déversement.

Recommandations spécifiques aux utilisateurs

- : Ne pas produire et inhaler d'engrais liquide en aérosol.

En plus de porter une salopette, des gants et une protection pour les yeux, on recommande le port d'une protection respiratoire efficace (appareil respiratoire de classe P2 ou P3 avec sceau étanche pour le visage) pendant la décharge des sacs d'engrais et l'entretien de l'équipement afin de minimiser les risques d'inhalation et d'assurer une utilisation sécuritaire (voir section 8).

L'évaluation des risques démontre que l'utilisation est sécuritaire pour l'épandage régulier d'engrais contenant moins de 5% de bore en tracteur (liquide ou granulaire) et en sac à dos (liquide).

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle**Limites d'exposition professionnelle**

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
Acide borique (Borate compounds, Inorganic Inhalable)	CA British Columbia Provincial (2005-04-01). [Borate compounds, Inorganic Inhalable] TWA 2 mg/m3 Etat: INHALABL STEL 6 mg/m3 Etat: INHALABL CA Ontario Provincial (2015-06-29). [Borate compounds, Inorganic] TWA 2 mg/m3 Etat: Fraction inhalable STEL 6 mg/m3 Etat: Fraction inhalable CA Saskatchewan Provincial (2007-08-10). STEL 6 mg/m3 Etat: Fraction inhalable CA Saskatchewan Provincial (2007-08-10). [Borate compounds, inorganic Inhalable fraction] TWA 2 mg/m3 Etat: Fraction inhalable CA Québec Provincial (2021-06-01). [Borate, composés inorganiques du (dont l'acide borique)] STEL 6 mg/m3 Etat: inhalable dust TWA 2 mg/m3 Etat: inhalable dust CA Ontario Provincial (2015-06-29). TWA 2 mg/m3 Etat: Fraction inhalable STEL 6 mg/m3 Etat: Fraction inhalable CA British Columbia Provincial (2005-04-01). TWA 2 mg/m3 Etat: INHALABL STEL 6 mg/m3 Etat: INHALABL CA Saskatchewan Provincial (2007-08-10). STEL 6 mg/m3 Etat: Fraction inhalable TWA 2 mg/m3 Etat: Fraction inhalable ACGIH TLV (2005-01-01). TWA 2 mg/m3 Etat: Fraction inhalable STEL 6 mg/m3 Etat: Fraction inhalable

Indices d'exposition biologique

Aucun indice d'exposition n'est connu.

Contrôles d'ingénierie appropriés

- : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Si les opérations des utilisateurs génèrent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utilisez des enceintes fermées, une ventilation à la source par aspiration ou d'autres d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés pour maintenir l'exposition des travailleurs aux contaminants atmosphériques en dessous des limites recommandées ou légales.

Contrôle de l'action des agents d'environnement

- : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Mesures de protection individuelle

- Mesures d'hygiène** : Une installation de lavage ou de l'eau doit être accessible pour le nettoyage des yeux et de la peau. Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
- Protection oculaire/faciale** : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières.
Recommandé: Lunettes à coques bien ajustées, Europe:, CEN: EN166,
- Protection de la peau**
- Protection des mains** : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Pour des applications générales, nous recommandons généralement d'utiliser des gants d'une épaisseur supérieure à 0,35 mm. Il convient de souligner que l'épaisseur des gants n'est pas nécessairement un indicateur fiable de résistance des gants à un produit chimique spécifique. En effet, la perméabilité du gant dépendra de la composition précise du matériau de ce dernier.
- Protection du corps** : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus.
- Autre protection pour la peau** : Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.
- Protection respiratoire** : Lorsqu'il y a risque d'exposition à la poussière, optez pour une protection respiratoire d'une efficacité supérieure à 94 % (P2, P3 ou N95) équipée d'un contour étanche pour le visage.
- Équipement de protection individuelle (Pictogrammes)** : 

Section 9. Propriétés physiques et chimiques et caractéristiques de sécurité

Toutes les propriétés sont mesurées à température et pression standard, sauf indication contraire.

Apparence

- État physique** : Liquide
- Couleur** : Jaune.,
- Odeur** : Inodore.
- pH** : 13.5

- Point de fusion et point de congélation** : < -5 °C (< 23 °F)

Point d'ébullition, point d'ébullition initial et plage d'ébullition	: > 100 °C (> 212 °F)
Point d'éclair	: Non applicable.
Inflammabilité	: Ininflammable.
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité	: Seuil minimal: Non applicable. Seuil maximal: Non applicable.
Tension de vapeur	: < 23 hPa
Densité de vapeur relative	: < 1 [Air = 1]
Densité	: 1.555 g/cm3
Miscibilité avec l'eau	: Miscible dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Non applicable.
Température d'auto-inflammation	: Indéterminé.
Température de décomposition	: Non applicable.
Viscosité	: Dynamique: < 100 mPa.s Cinématique > 21 mm2/s :
Caractéristiques d'explosivité	: Non explosif.
Propriétés oxydantes	: Non comburant. Aucune substance comburante présente.
<u>Caractéristiques des particules</u>	
Taille médiane des particules	: Non applicable.

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité	: Peut être corrosif pour les métaux. Jugement expert
Stabilité chimique	: Le produit est stable.
Risque de réactions dangereuses	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
Conditions à éviter	: Éviter toute contamination incluant celle par les métaux, la poussière ou les substances organiques.
Matériaux incompatibles	: Réactif ou incompatible avec les matières suivantes :, les acides, les métaux
Produits de décomposition dangereux	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

Section 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Méthode	Espèces	Résultat	Exposition
Carbonate de potassium				
	DL50 Orale	Rat	> 2,000 mg/kg	Non applicable.
Pyrophosphate de tétrapotassium				
	DL50 Orale	Rat	2,980 mg/kg	Non applicable.
	OECD 402 DL50 Cutané	Lapin	> 5,000 mg/kg	Non applicable.
Éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium				
	OECD 401 DL50 Orale	Rat	1,780 mg/kg	Non applicable.
Acide borique				
	DL50 Orale	Rat	3,450 mg/kg	Non applicable.
	DL50 Cutané	Lapin	> 5,000 mg/kg	Non applicable.

Conclusion/Résumé : Aucun effet important ou danger critique connu.

Irritation/Corrosion

Nom du produit ou de l'ingrédient	Méthode	Espèces	Résultat	Exposition
Éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium				
	OECD 405 Yeux	Lapin	Damage	

Conclusion/Résumé

Peau : Corrosif pour la peau.

Yeux : Provoque de graves lésions des yeux.

Respiratoire : Peut irriter les voies respiratoires.

Sensibilisation**Conclusion/Résumé**

Peau : Aucun effet important ou danger critique connu.

Respiratoire : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité

Conclusion/Résumé : Aucun effet important ou danger critique connu.

Cancérogénicité

Conclusion/Résumé : Aucun effet important ou danger critique connu.

Classification

Nom du produit ou de l'ingrédient	CIRC	NTP	ACGIH
Acide borique	-	-	A4

Toxicité pour la reproduction

Nom du produit ou de l'ingrédient	Méthode	Espèces	Résultat	Exposition
-----------------------------------	---------	---------	----------	------------

Acide borique

	Orale	Rat	Effets sur la fertilité- Positif NOEL	3 semaines Dosage répété;
--	-------	-----	---	---------------------------------

Conclusion/Résumé : Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Nom du produit ou de l'ingrédient	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
Carbonate de potassium	Catégorie 3	-	Irritation des voies respiratoires

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Nom du produit ou de l'ingrédient	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
Éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium	Catégorie 2	inhalation	voies respiratoires

Risque d'absorption par aspiration

Aucun effet important ou danger critique connu.

Renseignements sur les voies d'exposition probables : Inhalation

Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Provoque de graves lésions des yeux.
- Inhalation** : Peut irriter les voies respiratoires.
- Contact avec la peau** : Provoque de graves brûlures.
- Ingestion** : Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur, larmoiement, rougeur
- Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation des voies respiratoires, toux
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur ou irritation, la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître
- Ingestion** : Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

Exposition de courte durée

- Effets immédiats possibles** : Non disponible.
- Effets différés possibles** : Non disponible.

Exposition de longue durée

- Effets immédiats possibles** : Non disponible.
- Effets différés possibles** : Non disponible.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Nom du produit ou de l'ingrédient	Méthode	Espèces	Résultat	Exposition
-----------------------------------	---------	---------	----------	------------

Éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium

	OECD 413 Subchronique NOAEL Inhalation	Rat	3 mg/m ³ Suite	65 jours 6 heures par jour
--	---	-----	---------------------------	----------------------------------

- Cancérogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Mutagénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Toxicité pour la reproduction** : Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
- Effets sur ou via l'allaitement** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Autres effets** : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur, larmoiement, rougeur
- Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation des voies respiratoires, toux
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur ou irritation, la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître
- Ingestion** : Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.

Valeurs numériques de toxicité**Estimations de la toxicité aiguë**

Nom du produit ou de l'ingrédient	Orale	Cutané	Inhalation (gaz)	Inhalation (vapeurs)	Inhalation (poussières et brouillards)
YaraVita Agripotash	5084.8 mg/kg	N/A	N/A	N/A	66.9 mg/l
Carbonate de potassium	2500 mg/kg	N/A	N/A	N/A	N/A
Pyrophosphate de tétrapotassium	2980 mg/kg	N/A	N/A	N/A	N/A
Éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium	1780 mg/kg	N/A	N/A	N/A	1.5 mg/l
Acide borique	3450 mg/kg	N/A	N/A	N/A	N/A

- Autres informations** : Aucun effet important ou danger critique connu.

Section 12. Données écologiques**Toxicité**

Nom du produit ou de l'ingrédient	Méthode	Espèces	Résultat	Exposition
Carbonate de potassium				
	Aiguë CL50 Eau douce	Poisson	68 mg/l	96 h
	Aiguë CE50	Daphnie	200 mg/l	48 h

Pyrophosphate de tétrapotassium

	Aiguë CL50 Eau douce	Poisson	> 100 mg/l	96 h
	Aiguë CE50 Eau douce	Daphnie	> 100 mg/l	48 h
	Aiguë CE50 Eau douce	Algues	> 100 mg/l	72 h

Éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium

	Aiguë CL50 Eau douce	Poisson	> 1,000 mg/l	96 h
--	-------------------------	---------	--------------	------

Acide borique

	Aiguë CL50 Eau douce	Poisson	> 100 mg/l	96 h
	Aiguë CE50 Eau douce	Daphnie	> 100 mg/l	48 h

Conclusion/Résumé : Aucun effet important ou danger critique connu.

Persistence et dégradation

Conclusion/Résumé : Aucun effet important ou danger critique connu.

Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit ou de l'ingrédient	LogK _{ow}	FBC	Potentiel
Éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium	5.01	1.80	Faible
Acide borique	0.175-1.09	Non applicable.	Faible

Conclusion/Résumé : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau : Non disponible.

Mobilité : Non disponible.

Autres effets nocifs : Aucun effet important ou danger critique connu.

Section 13. Données sur l'élimination**Produit**

Méthodes de traitement des déchets : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que c'est possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Il faut prendre des

précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les contenants vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Section 14. Informations relatives au transport

	Classification pour le TMD	IMDG	IATA
Numéro ONU	3266	3266	3266
Désignation officielle de transport de l'ONU	LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (,)	CORROSIVE LIQUID, BASIC, INORGANIC, N.O.S. (tetrapotassium pyrophosphate, potassium carbonate)	CORROSIVE LIQUID, BASIC, INORGANIC, N.O.S. (tetrapotassium pyrophosphate, potassium carbonate)
Classe de danger relative au transport	8 	8 	8 
Groupe d'emballage	II	II	II
Dangers environnementaux	Non.	Non.	Non.

Autres informations

Classification pour le TMD

: Produit classé conformément aux sections suivantes de Transport des marchandises dangereuses Règlements. 2.40-2.42 (Classe 8)

IMDG

: **Groupes de séparation par code IMDG** SG18
Procédure d'urgence (EmS) F-A, S-B

Protections spéciales pour l'utilisateur

: Transport avec les utilisateurs locaux : S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

Transport en vrac aux termes des instruments IMO

Nom d'expédition correct : Non inscrit.

Section 15. Informations sur la réglementation

Listes canadiennes

INRP canadien

: Les composants suivants sont répertoriés: phosphore (total);

Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)

: Aucun des composants n'est répertorié.

Liste d'inventaire

Inventaire néo-zélandais des substances chimiques (NZIoC): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire de Corée: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire des substances chimiques de Taiwan: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire des États-Unis (TSCA 8b): Tous les composants sont actifs ou exemptés.

EINECS/ELINCS européen (Répertoire/Liste européen(ne) des produits chimiques commercialisés): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Canada: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Thaïlande: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Viêt-Nam: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Section 16. Autres informations**Légende des abréviations**

: ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure
 ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
 ETA = Estimation de la toxicité aiguë
 FBC = Facteur de bioconcentration
 bw = Masse corporelle
 SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
 RPD = Règlement sur les produits dangereux
 IATA = Association internationale du transport aérien
 CVI = conteneurs en vrac intermédiaires
 code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
 LogK_{ow} = coefficient de partage octanol/eau
 MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
 N/A = Non disponible
 RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
 SUSMP - Standard Uniform Schedule of Medicine and Poisons
 SGG = Groupe de séparation
 NU = Nations Unies

Procédure utilisée pour préparer la classification

Classification	Justification
MATIÈRES CORROSIVES POUR LES MÉTAUX - Catégorie 1	Jugement expert
CORROSION CUTANÉE - Catégorie 1	Sur la base de données d'essais
LÉSIONS OCULAIRES GRAVES - Catégorie 1	Sur la base de données d'essais
TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION - Catégorie 1B	Méthode de calcul
TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3	Méthode de calcul
TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITIONS RÉPÉTÉES (voies respiratoires) - Catégorie 2	Méthode de calcul

Sources de données clés

: EU REACH ECHA/IUCLID5 CSR.
 National Institute for Occupational Safety and Health, U.S.
 Dept. of Health, Education, and Welfare, Reports and

Memoranda Registry of Toxic Effects of Chemical Substances.
Sphera Solutions Inc., 4777 Levy Street, St Laurent, Quebec HAR 2P9, Canada.

Historique

Date d'impression	:	11/05/2025
Date d'édition/Date de révision	:	11/05/2025
Date de publication précédente	:	03/25/2021
Commentaires à l'issue de la révision	:	Mise à jour sur le section: 1
Version	:	0.0
Élaborée par	:	Product Stewardship and Compliance (PSC).
Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.		

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.